

COMITÉ PARITAIRE

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE SYNDICAT DES AGENTS DE LA CONSERVATION DE LA FAUNE

COMPTE RENDU

Date : 28 février 2007
Endroit : salle C-406, 5700, 4^e avenue Ouest, Québec, Québec
Président : M. Lukasz Granosik
Secrétaire : M. Pierre Bisson

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Partie syndicale : MM. RogersCloutier
Yvon Fontaine
Pierre Gagné
Jean-Claude Lafont

Partie patronale : M^{me} Nathalie Côté
MM. Rémi Dumas
Denis Gagnon
Henri Guillemette
Réjean Rioux

Le président souhaite la bienvenue à trois nouveaux membres du comité :

pour la partie syndicale : M. Yvon Fontaine qui remplace M. Dominic Gagnon ;
pour la partie patronale : M^{me} Nathalie Côté qui remplace M. Carol Proulx ;
M. Réjean Rioux qui remplace M. Henri Guillemette.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté en ajoutant :

- 10. Changement de territoire - avis de modification – Mauricie–Cœur-du-Québec.

2. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 25 OCTOBRE 2006

Le compte rendu est adopté sans modification.

3. SUIVI DE LA RENCONTRE PRÉCÉDENTE

3.1 Classification et équité, état de situation

La partie syndicale demande qui sera l'interlocuteur pour l'employeur dans ce dossier.

La partie employeur répond que le dossier relève du Service de l'organisation administrative et des conditions de travail, soit le service de M^{me} Nathalie Côté. Un poste est actuellement en mode de dotation. La personne choisie s'occupera de ce dossier.

La partie syndicale s'inquiète de la situation et ne voudrait pas que les efforts mis dans ce dossier soient compromis pendant la période de transition.

3.2 Secteurs limitrophes

La partie patronale informe les membres qu'il y a eu des échanges suite à la signature du protocole d'entente concernant les relations entre le gouvernement du Nouveau-Brunswick et celui du Québec; le même genre d'entente a été signée avec le gouvernement de l'Ontario. Nous n'en sommes pas encore à une entente spécifique concernant la protection de la faune.

La partie patronale souligne qu'il y a du travail de collaboration, l'opération « Renard croisé » en est un exemple.

La partie employeur transmettra dès que disponible un état de situation.

3.3 Centre de renseignements policiers du Québec (CRPQ)

La partie patronale confirme qu'il y a un projet pilote visant à permettre aux contrôleurs routiers et aux agentes et agents de protection de la faune d'avoir accès aux informations du Centre de renseignements policiers.

Une entente interministérielle doit intervenir quand aux modalités de fonctionnement. Le tout devrait être en place en juin 2007.

3.4 Pouvoir d'interception – Loi des pêches

La partie patronale informe que le pouvoir d'interception fait partie des matières qui sont visées dans les formations qui sont dispensées au Centre de formation et de perfectionnement de Duchesnay.

Le syndicat souligne que certains gestionnaires iraient à l'encontre des enseignements du Centre de formation.

La partie patronale fera un rappel auprès des gestionnaires.

3.5 Congé préretraite

Le secrétaire du Comité paritaire fait état de la première rencontre tenue le 15 février 2007. Le comité est composé de cinq membres, pour la partie syndicale de Jean-Claude Lafont et Pierre Gagné ; pour la partie patronale de Patrice Busque, Pierre Chamberland et Pierre Bisson.

Le syndicat des agents de conservation de la faune (SACFQ) a soumis sa vision qui était plus large incluant le transfert d'expertise, la fermeture de certains bureaux, etc.

Il a été convenu de limiter nos échanges autour de la problématique de l'utilisation des banques de congé de maladie aux fins d'une préretraite graduelle.

Il a été constaté que la préretraite graduelle prévue à la convention collective était difficilement applicable pour les agents de la protection de la faune qui ont un horaire de travail particulier.

Les parties ont convenu de faire rapport à leur commettant et de fixer une prochaine réunion après le comité paritaire.

Le syndicat affirme qu'il souhaite dans ce dossier arriver à des solutions pouvant satisfaire les agents éligibles à la préretraite, solutions qui seraient acceptables pour l'organisation.

3.6 Déontologie policière

La demande de modification légale permettant l'accès au système de la déontologie policière est présentement en suspens. Le projet de loi est en préparation et ne pourra être présenté qu'à la prochaine session parlementaire, après les élections.

La partie employeur croit qu'il pourrait s'écouler environ un an avant l'adoption des modifications à la Loi de police.

Pour éviter des délais la partie employeur étudie la possibilité de mettre en branle la formation afin d'éviter les délais d'application après l'adoption du projet de loi.

4. TRANSMISSION DU COMPTE RENDU

La partie syndicale soumet que les directions travaillent avec le compte rendu et que les délais entre les réunions provoquent des problèmes. Elle rappelle l'importance de la transmission de l'information aux régions, tout en s'assurant de l'approbation du compte rendu par le comité, ceci dans les plus bref délais.

Les parties conviennent de tenter l'expérience de l'adoption par voie électronique du prochain compte rendu.

5. COTISATION SYNDICALE

La partie syndicale rappelle qu'elle a adopté en 1994 une résolution visant le non-remboursement des cotisations pendant qu'un membre occupe une fonction de cadre par intérim.

La partie patronale prend note et rappelle l'article 2-5.07 de la convention collective qui la tient indemne de toute réclamation à cet égard.

6. TÂCHE D'AGENT PAR DES CADRES

La partie syndicale soumet qu'il y aurait des cadres qui accompliraient des fonctions de coordonnateur aux dossiers régionaux, fonctions normalement dévolues à un agent.

La partie patronale soumet que la chose est possible, mais que ces tâches normalement exécutées par des agents peuvent aussi être exécutées par des gestionnaires. Une vérification sera faite avant la prochaine rencontre.

7. MODIFICATIONS DES CONGÉS HEBDOMADAIRES

La partie syndicale soumet qu'il y aurait eu lors de l'opération « Renard croisé » des demandes de changement de congé hebdomadaire non conforme à la convention collective de la part de certains gestionnaires.

La partie patronale mentionne qu'à sa connaissance les conditions de travail ont été respectées.

8. CONDITION DE TRAVAIL (SERVICE DES ENQUÊTES ET DU RENSEIGNEMENT)

La partie syndicale soumet qu'une demande de modifications des conditions de travail a été soumise en décembre dernier.

La partie patronale informe que suite à la nomination d'un nouveau gestionnaire, les agents du service des enquêtes et du renseignement ont fait diverses demandes à leur nouveau gestionnaire.

Pour la partie patronale, il ne peut être question de modifier des conditions de travail en dehors du cadre prescrit par la Loi sur la fonction publique.

9. SYSTÈME DE REPÉRAGE DE VÉHICULE DE PATROUILLE

La partie syndicale souligne qu'il ne serait pas souhaitable d'utiliser les systèmes de repérage à d'autre fin que pour la santé et la sécurité. Si cela était, le système de repérage pourrait être boycotté et l'objectif de sécurité ne serait pas atteint.

La partie employeur convient que ce ne sera pas le cas et qu'elle assurera le suivi dans ce sens.

10. AVIS DE MODIFICATION DE TERRITOIRE

Le directeur de la protection de la faune de la Mauricie et du Centre-du-Québec dépose des avis de modifications de territoire habituel de travail pour cette région, suite au réaménagement du bureau de Trois-Rivières.

11. FIN DE LA RÉUNION

Avant de terminer la réunion, la partie syndicale tient à souligner sa satisfaction face à l'exercice de redéploiement de l'effectif saisonnier.

La réunion se termine vers 12 h 45.

12. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion aura lieu à 9 h le 18 avril 2007, à la salle C-406 du 5700, 4^e Avenue Ouest, Québec.

COMPTE RENDU VÉRIFIÉ ET ACCEPTÉ :

PORTE-PAROLE PATRONAL _____ Date _____
Nathalie Côté

PORTE-PAROLE SYNDICAL _____ Date _____
Jean-Claude Lafont

PRÉSIDENT DU COMITÉ _____ Date _____
Lukasz Granosik